

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE LA VOIRIE PUBLIQUE POUR DES ACTIVITES COMMERCIALES ANNEE 2009

Direction de l'Action Environnementale
70, rue du Ménil
92600 - ASNIERES-sur-SEINE
☎ 01.41.11.12.42 - ☎ 01.40.86.19.83

I) ACTIVITE

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Tél : Fax :

II) ACTIVITE

Adresse de l'installation :

Nature de

l'activité :

III) INSTALLATION PROJETEE

A) TERRASSE OUVERTE

Longueur : Largeur : Surface :

Nombre de tables : Nombre de chaises :

B) ETALAGES, PANIERES

Longueur : Largeur : Surface

Hauteur minimale : hauteur

maximale :

Matériau INOX Aluminium anodisé Autre (préciser)

Couleur Vert Noir

C) STOP TROTTOIR : (un seul panneau autorisé par commerce)

Dimension du panneau : m X m

Surface d'affichage : m X m – double face simple face

Matériau : Aluminium anodisé Bois verni

Coloris : Aspect naturel Blanc

● Joindre un plan coté pour définir l'implantation du panneau sur le trottoir

.../...

D) AUTRES INSTALLATIONS :

Nature du matériel :.....

Description :.....

Dimensions :.....

● Joindre un plan coté pour définir l'implantation du panneau sur le trottoir.

IV) DISPOSITIONS COMMUNES

Dans tous les cas, le service instructeur pourra demander des documents complémentaires au pétitionnaire (plan, photos.....).

Une autorisation d'occupation du domaine public, toujours précaire et révocable, n'est valable que pour l'année civile au cours de laquelle elle a été délivrée. Elle donne lieu à la perception d'un droit de voirie, lui-même annuel.

En vue de permettre la circulation des personnes à mobilité réduite, un passage d'1.40 m doit être maintenu en permanence sur le trottoir.

Le pétitionnaire demeure responsable du matériel installé sur le domaine public, tant pour les dommages qu'il pourrait subir que pour ceux qu'il viendrait à provoquer.

Le règlement d'occupation de la voirie publique pour des activités commerciales peut être consulté à la Direction de l'Action Environnementale - 70 rue du Ménil 92600 ASNIERES-sur-SEINE - ☎ 01 41 11 12 42.

ASNIERES-sur-SEINE, le.....

SIGNATURE (obligatoire)